

Mention d'Information

Partage de données entre les organismes de l'Assurance Maladie et les Caisses d'Allocations Familiales : Intégration des Données Essentielles Maladie (IDEM)

Afin de simplifier les démarches administratives des assurés auprès des Caisses d'Allocations Familiales, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie met en place, en collaboration avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, un traitement destiné à favoriser l'accès aux droits et aux prestations proposées par les Caisses d'Allocations Familiales.

Les informations traitées sont :

- pour les assurés qui sont également allocataires d'une Caisse d'Allocations Familiale :
 - Les données d'identification dont le NIR, nom et prénom,
 - les données médico administratives liées à chacun des processus à savoir les processus invalidité, rentes, indemnités journalières et affection de longue durée
 - Les données économiques liées à chacun des processus dont le montant des rentes ou de toute autre prestation versée par l'Assurance Maladie
- pour les salariés des organismes, contacts privilégiés dans le cadre du partenariat :
 - Les données d'identification : nom, prénom
 - Les données professionnelles : fonction, numéro de téléphone, adresse email

L'accès à ces informations est réservé aux agents des organismes d'assurance maladie en charge des opérations de consultation et de traitement de vos données, individuellement habilités par le Directeur de leur organisme et dans le respect du secret professionnel et la limite du besoin d'en connaître.

Elles sont adressées à la Caisse d'Allocations Familiales ayant conclu une convention de partenariat avec votre organisme de rattachement.

Les données sont conservées par l'Assurance Maladie pendant la durée nécessaire à la gestion de leur transmission à la Caisse d'Allocations Familiales et au maximum 1 mois.

Conformément aux dispositions du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à leur limitation et d'opposition. Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de l'organisme ou au Délégué à la Protection des Données.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles.

[Commission Nationale Informatique et Libertés -- CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA-80715-75334 PARIS CEDEX07](https://www.cnil.fr) Vous pouvez retrouver cette information sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)